

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Grand Est

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Grand Est

Trois questions à **Philippe Crenner**, directeur territorial handicap du FIPHFP en Grand Est



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

La loi du 11 février 2005, dont le FIPHFP commémore avec ses partenaires les 20 ans dans chaque région à l'occasion d'un Tour de France, a établi les fondements du développement des politiques handicap, faisant passer le handicap au travail d'une idée de bienfaisance à une véritable notion d'inclusion, gagnante à la fois pour les agents de la Fonction publique et pour les employeurs publics. Le taux d'emploi, dont l'objectif est fixé à 6 % par la loi, a ainsi considérablement crû pour quasiment atteindre ce seuil au niveau national et même le dépasser en Grand Est.

Dans cette belle région, le FIPHFP, créé par cette même loi de 2005, bénéficie d'un partenariat large qui a permis d'accompagner la dynamique engagée par de nombreux employeurs des 3 versants de la Fonction publique. Cette relation privilégiée s'est densifiée avec les acteurs traditionnels du handicap (Agefiph, État, ARS, France Travail, Cap Emploi, centres de gestion) mais aussi grâce à des dispositifs dont certains existent depuis plusieurs années (comme la Ressource Handicap Mutualisée dédiée à la Fonction publique hospitalière) et d'autres viennent d'être mis en place (la plateforme de prêt de matériel en collaboration avec l'Agefiph).

Dans le Grand Est, la quasi-totalité des grandes agglomérations et des conseils départementaux sont conventionnés avec le FIPHFP.

Il en est de même pour les grands centres hospitaliers, dont 4 sont conventionnés sur le périmètre de leurs GHT respectifs, permettant d'embarquer de plus petits établissements qui bénéficient ainsi de l'expérience des hôpitaux pilotes mais aussi des financements adaptés et des dispositifs proposés par le FIPHFP.

Enfin, tous les ministères étant conventionnés avec le FIPHFP, une collaboration étroite avec la plateforme d'appui aux ressources humaines (PFRH) de la Préfecture de Région et les sous-préfets référents handicap vise à aider les services déconcentrés de l'État à se saisir des moyens mis à disposition par le FIPHFP.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Plusieurs faits marquants ont jalonné l'année 2025.

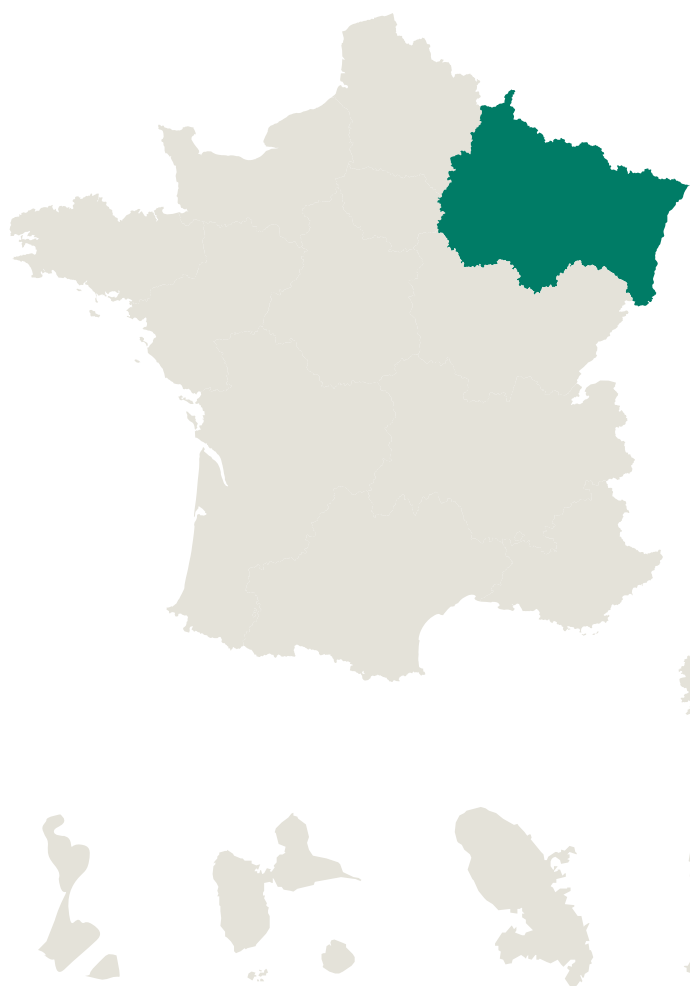
Ainsi, la convention avec la Fédération Hospitalière de France a été renouvelée pour reconduire la Ressource Handicap Mutualisée (RHM), portée par le Centre hospitalier Ravenel à Mirecourt (Vosges), dont le rôle est de sensibiliser, de former et d'appuyer les établissements hospitaliers et médico-sociaux à conduire des politiques handicap en faveur de leurs agents. Par ailleurs, le Comité local, présidé par la Directrice de la PFRH, s'est réuni à 4 reprises et a permis d'engager 13 projets de conventions, dont 2 étaient présentés pour la première fois par des employeurs publics. Enfin, des journées d'échange et de professionnalisation ont été coorganisées par le FIPHFP, l'ANFH, la RHM et le Handi-Pacte Grand Est, d'abord en Alsace puis en Lorraine sur la thématique du maintien du lien avec les agents en arrêt long.

S'il fallait retenir un évènement parmi les nombreux de l'année 2025, on pourrait souligner l'intérêt suscité auprès des employeurs publics de rencontres d'échanges sous l'égide des sous-préfets référents handicap dans 3 départements (Haute-Marne, Meuse, Vosges). Ces réunions, organisées avec les services de l'État et le Cap Emploi de chaque département, ont attiré à chaque fois de nombreux employeurs des 3 versants de la Fonction publique et ont permis de souligner l'intérêt d'une politique handicap structurée, ainsi que de tous les financements et dispositifs proposés par le FIPHFP en soutien des actions handicap menées par les employeurs publics dans le cadre de leurs politiques handicap.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

L'année 2025 a été marquée par le maintien, voire le renforcement, du partenariat avec de nombreux acteurs du handicap. Bien sûr, en premier lieu, les référents handicap ont pu compter sur un lien attentif pour mettre en œuvre la politique handicap de leurs employeurs, que ce soit par l'organisation régulière d'échanges entre pairs, de renforcement du réseau sur certains bassins d'emploi ou de conventionnement. Le partenariat s'est également illustré avec par exemple l'ANFH ou France Travail lors de webinaires ou de rencontres permettant de présenter certains dispositifs utiles à l'efficacité des politiques handicap. Les relations avec l'État, très impliqué en Grand Est sur cette thématique, ont également été denses. Enfin, la mise en œuvre de dispositifs gérés par l'Agefiph et cofinancés par le FIPHFP (dont le financement des Cap Emploi, le recours à des appuis spécifiques ou la mise en place d'une plateforme de prêt de matériel par exemple) a permis de proposer des solutions opérationnelles à des situations de handicap au travail parfois complexes.





Sommaire

Actualités 2025
**dans la région
Grand Est**

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Grand Est

.....page 12

Actualités 2025

Une année 2025 riche en actualités en Grand Est



Les formations référents Grand Est, dans les locaux de l'ANFH à Strasbourg

Formation et professionnalisation des nouveaux référents handicap du Grand Est

En février 2025, une formation dédiée aux nouveaux référents handicap du Grand Est s'est tenue dans les locaux de l'ANFH à Strasbourg. Cette journée a rassemblé huit nouveaux référents venus se familiariser avec leur fonction et renforcer leurs compétences pour accompagner efficacement les agents en situation de handicap.

En amont de la séance, les participants avaient complété un module de prérequis couvrant les fondamentaux du handicap au travail : le cadre légal de l'obligation d'emploi, le principe de compensation et la mise en place d'aménagements raisonnables. La journée d'animation territoriale, animée par Philippe Crenner, directeur territorial au handicap du FIPHFP en Grand Est, et Céline De Melo,

consultante et psychologue du travail, a permis d'approfondir ces connaissances et d'explorer les différents dispositifs d'aide à l'intégration et au maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

120 employeurs publics de la région réunis pour une journée dédiée au handicap psychique et à la santé mentale

Le 17 juin 2025, l'auditorium Wendel du Centre Pompidou-Metz a accueilli la journée régionale Grand Est « Handicap psychique et santé mentale », organisée par le Handi-Pacte du FIPHFP en Grand Est et rassemblant près de 120 représentants des trois versants de la Fonction publique. Marine Neuville, directrice du FIPHFP, a ouvert cette journée en rappelant que « la santé mentale n'est pas nécessairement synonyme de handicap, mais elle constitue un enjeu crucial pour la qualité de vie au travail ».

Elle a souligné l'importance pour les employeurs publics de s'outiller, de dépasser les idées reçues et d'agir de manière coordonnée avec leurs partenaires.

La matinée s'est poursuivie par une conférence du docteur Julien Bruno-Enzinger sur les interactions entre santé mentale et environnement professionnel, suivie d'une table ronde « Le travail, source de santé ou de souffrance ? » avec médecins du travail, responsables RH et psychologues.

Julie Lebeguec, Aude-Eglantine Rozier et Marie-Hélène Fournier, qui ont partagé leur expertise sur les moyens de sécuriser les parcours professionnels des agents concernés.



*En savoir plus sur la journée dédiée
au handicap psychique et à la santé mentale*



Intervenants réunis pour la journée du 17 juin 2025 dédiée au handicap psychique et à la santé mentale

Les échanges ont permis d'illustrer les impacts de l'organisation du travail sur la santé mentale et les obligations de prévention des employeurs.

L'après-midi s'est orienté vers des solutions opérationnelles avec l'intervention du docteur Nathalie Nourry sur la prise en charge du stress post-traumatique dans la Fonction publique, des témoignages d'agents concernés par des troubles psychiques, et une table ronde présentant les dispositifs d'appui disponibles : emploi accompagné, prestations d'appui spécifiques, formations et interventions de partenaires institutionnels et associatifs pour sécuriser les parcours professionnels. Parmi les intervenants figuraient notamment Jean-Philippe Gofrin,

HandiMatch : Une solution pour rapprocher employeurs publics et personnes en situation de handicap

En novembre 2025, le Handi-Pacte Grand Est a organisé un webinaire dédié à HandiMatch, une fonctionnalité de la plateforme francetravail.fr conçue pour faciliter la mise en relation entre employeurs handi-engagés et candidats en situation de handicap. Cette rencontre, qui a rassemblé plus de 50 participants, s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation et de mobilisation autour du recrutement inclusif dans la Fonction publique.



Animée par Florine Attigui et Pascale D'Hau (France Travail) ainsi que Stéphanie Brachet-Loeffler (PFRH Grand Est), cette rencontre a permis de présenter la problématique concrète à laquelle répondre HandiMatch :

- ▶ D'un côté, des employeurs engagés peinent à identifier des candidats en situation de handicap,
- ▶ De l'autre, des personnes qui ne savent pas comment rendre visible leur situation.

Ce dispositif sécurisé permet aux employeurs identifiés comme « handi-engagés » (par un diagnostic réalisé par un conseiller France Travail ou Cap Emploi) d'accéder à des profils de candidats ayant précisé consentir à faire part de leur situation de handicap. En novembre 2025, plus de 11 000 mises en relation avaient été recensées et 1 200 recrutements sont effectifs.

Le Département des Ardennes s'engage aux côtés du FIPHFP

En juin, le Conseil départemental des Ardennes a signé une convention pour la période 2025-2027, visant à renforcer les engagements pris pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, au sein des services départementaux.



Signature de la convention entre le FIPHFP et le Conseil départemental des Ardennes

En présence de Marine Neuville, Directrice du FIPHFP et de Noël Bourgeois, Président du Conseil départemental des Ardennes, cette signature a mis en avant les réalisations de la collectivité depuis plusieurs années lui permettant d'atteindre un taux d'emploi légal de 7,57%. Cette convention témoigne de la volonté du Département d'accentuer sa politique inclusive.

Une journée partenariale pour sécuriser le maintien en emploi

Une journée consacrée au maintien dans l'emploi des agents de la fonction publique hospitalière s'est tenue le 14 octobre 2025, en partenariat avec l'ANFH, le CHEOPS, la Ressource Handicap Mutualisée et le FIPHFP en Grand Est. Rassemblant 75 participants, cette rencontre a fourni des repères concrets pour accompagner le retour au travail et déconstruire les idées reçues.

Un message fort a émergé : maintenir dans l'emploi, ce n'est pas seulement conserver un poste, mais aussi sécuriser un parcours professionnel compatible avec la santé de l'agent, dans une logique à la fois humaine et organisationnelle.

Au-delà des outils et des dispositifs, cette journée a mis en lumière un enjeu central : le maintien dans l'emploi est un pilier de la politique handicap, au service de la qualité de vie au travail et de la performance collective des établissements publics.



En savoir plus la journée partenariale pour sécuriser le maintien en emploi

Retour sur la rencontre des employeurs publics de la Haute-Marne

Le 11 décembre 2025, une rencontre organisée par la Préfecture de Haute-Marne et le FIPHFP a réuni une trentaine de représentants d'employeurs publics et partenaires du territoire.

Un temps particulier a été consacré au rôle de Cap emploi dans l'accompagnement des situations de maintien dans l'emploi et de reconversion professionnelle. L'apprentissage dans la Fonction publique a également été abordé, présenté comme une réelle opportunité pour réussir une seconde carrière tout en permettant aux employeurs publics d'attirer et d'anciens de nouveaux talents en situation de handicap.



Rencontre des employeurs publics de la Haute-Marne en décembre 2025

Après l'introduction institutionnelle de Guillaume Thirard, secrétaire général de la Préfecture, et de Philippe Crenner, directeur territorial handicap de la FIPHFP en Grand Est, les participants ont bénéficié d'une présentation des enjeux de la politique handicap et de l'offre d'accompagnement du FIPHFP, rappelant les principes fondamentaux : non-discrimination, droit à la compensation et approche individualisée des situations de travail. Les échanges ont mis en avant l'accompagnement proposé aux employeurs publics : financements pour l'adaptation des postes, appui à l'évolution professionnelle, accompagnement humain, formations et outils de sensibilisation.



*En savoir plus la rencontre
des employeurs publics de la Haute-Marne*

Chiffres clés 2025 en Grand Est

[Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024] - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



6,91 %

Taux d'emploi direct

de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique (vs 6,59 % pour 2024)



4,57 %

dans la fonction publique d'État

(vs 4,34 % pour 2024)



6,91 %

dans la fonction publique hospitalière

(vs 6,59 % pour 2024)



7,40 %

dans la fonction publique territoriale

(vs 7,07 % pour 2024)



15 963

bénéficiaires de l'obligation d'emploi

(vs 15 054 en 2024)



1 084

dans la fonction publique d'État

(vs 1 025 pour 2024)



6 576

dans la fonction publique hospitalière

(vs 6 165 pour 2024)



8 303

dans la fonction publique territoriale

(vs 7 864 pour 2024)

Les BOE en 2025

Les BOE par statut

Non titulaires	10,96 %
Catégorie A	14,21 %
Catégorie B	20,30 %
Catégorie C	53,30 %
Ouvriers d'État	0,18 %
Emplois particuliers	1,05 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,39 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	3,94 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,71 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,33 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,04 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	16,53 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,81 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,58 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,88 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	74,74 %
Travailleurs sur emplois particuliers	1,05 %

Les BOE par genre

Femmes	71 %
Hommes	29 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	1,17 %
26 à 40 ans	12,15 %
41 à 55 ans	48,62 %
56 ans et plus	38,06 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Ardennes	267	4 707	5 320	10 294
Aube	646	4 898	6 133	11 677
Bas-Rhin	7 800	18 542	31 407	57 749
Haut-Rhin	1 293	13 548	10 835	25 676
Haute-Marne	115	3 773	3 427	7 315
Marne	3 198	10 776	11 094	25 068
Meurthe-et-Moselle	8 461	13 428	14 799	36 688
Meuse	158	4 354	3 713	8 225
Moselle	1 542	12 706	17 913	32 161
Vosges	241	8 403	7 504	16 148
Total	23 721	95 135	112 145	231 001

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Ardennes	12	349	417	778
Aube	43	335	498	876
Bas-Rhin	337	1 226	2 254	3 817
Haut-Rhin	64	910	780	1 754
Haute-Marne	5	322	281	608
Marne	152	668	792	1 612
Meurthe-et-Moselle	369	865	995	2 229
Meuse	8	315	269	592
Moselle	79	923	1 369	2 371
Vosges	15	663	648	1 326
Total	1 084	6 576	8 303	15 963

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Ardennes	4,49 %	7,41 %	7,84 %	7,56 %
Aube	6,66 %	6,84 %	8,12 %	7,50 %
Bas-Rhin	4,32 %	6,61 %	7,18 %	6,61 %
Haut-Rhin	4,95 %	6,72 %	7,20 %	6,83 %
Haute-Marne	4,35 %	8,53 %	8,20 %	8,31 %
Marne	4,75 %	6,20 %	7,14 %	6,43 %
Meurthe-et-Moselle	4,36 %	6,44 %	6,72 %	6,08 %
Meuse	5,06 %	7,23 %	7,24 %	7,20 %
Moselle	5,12 %	7,26 %	7,64 %	7,37 %
Vosges	6,22 %	7,89 %	8,64 %	8,21 %
Total	4,57 %	6,91 %	7,40 %	6,91 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

2 577

recrutements réalisés (vs 2 419 pour 2024)

198



dans la fonction publique d'État

865



dans la fonction publique hospitalière

1 514



dans la fonction publique territoriale

615

maintiens dans l'emploi (vs 562 pour 2024)

15



dans la fonction publique d'État

359



dans la fonction publique hospitalière

241



dans la fonction publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



2 733 140 €

contributions émises (vs 3 317 232 € en 2024)

862 285 €



dans la fonction
publique d'État

535 661 €



dans la fonction
publique hospitalière

1 335 193 €



dans la fonction
publique territoriale



4 898 572 €

d'interventions directes financées (vs 5 026 629 € pour 2024)

252 896 €



dans la fonction
publique d'État

1 543 699 €



dans la fonction
publique hospitalière

3 101 977 €



dans la fonction
publique territoriale

1 757 691 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 1 368 567 € pour 2024)

FPE.....101 140 €

FPH.....382 020 €

FPT.....1 274 531 €

Dont **548 237 €** en faveur de l'apprentissage
(vs 383 114 € pour 2024)

FPE.....7 465 €

FPH.....31 596 €

FPT.....509 176 €

3 140 882 €

au travers des conventions employeurs
(vs 3 658 062 € pour 2024)

FPE.....151 757 €

FPH.....1 161 679 €

FPT.....1 827 446 €



13 conventions validées en 2025

en Comité local pour un total de

5 683 544 €

2 primo conventions : 1 353 000 €

1 dans la FPH.....1 072 000 €

1 dans la FPT.....281 000 €

11 renouvellements : 4 330 544 €

1 dans la FPE.....441 648 €

1 dans la FPH.....488 400 €

9 dans la FPT.....3 400 496 €

Comité local Grand Est



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Laurence DIDION,
Astrid JANUS

Suppléant

Grégory REGHIOUA



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Sophie CNIGNIET,
Guillaume FISCHER

Suppléants

Guinec KERAMBRUN
Damien PATRIAT



Fonction publique territoriale

Titulaires

Martine CASTELLON
Michèle PILOT
Patrice VALENTIN

Suppléants

Sonya CRISTENELLI-FRAIBOEUF
Catherine BOURSIER
Maryline WEBER

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Sébastien GUILLAUME
Sébastien LE BESQUE
Valérie BOYE
Yamina DUCHATEL
Géraldine DELAYE
Claude BOLLEY
Guy MOLNAR
Jean-Bernard
KALUZYNY

Suppléants

Valérie ALEXANDRIS
Amélie DRIGET
Saïd BOUSSOUR
André DIEZ
Joël JACOB
Aurélien MARCHAL
Isabelle BINET
Dominique MACRI

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

François GILLET
Gisèle LECLAIRE
LIEBGOTT
Vincent DEVIN
Julie METTLING

Suppléants

Stéphane DANVIN
Céline OTTERMANN
Jean-Luc BENOIST
Mireille SALVA

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Agnès GERBER-HAUPERT
Jean-Marc FERRETTI
Emilie OUKOLOFF

Séances du comité local

- Mercredi 29 avril
- Mercredi 24 juin
- Jeudi 1er octobre
- Mercredi 9 décembre

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

